



**Syndicat CFDT
du ministère des affaires étrangères**

Paris, le 6 mai 2008

Objet : bonifications pour services hors d'Europe

Réf. : n° 38 / SYND

Monsieur le Ministre,

De nombreux agents du Département ont fait part au syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères de leur inquiétude de voir remis en cause le régime actuel des bonifications de dépaysement. Ces dernières sont, aux termes de l'article L. 12 a) du code des pensions civiles et militaires de retraite, attribuées aux fonctionnaires civils qui accomplissent des services hors d'Europe.

Ce régime est en effet destiné à accorder une contrepartie aux fonctionnaires qui acceptent d'effectuer une partie de leur carrière dans des postes difficiles, parfois au détriment de leur santé et de celle de leurs proches. Dans ces conditions, il est tout à fait normal de permettre aux intéressés de faire valoir leurs droits à une pension de retraite à taux plein après une durée de services inférieure à celle prévue par le droit commun.

La suppression pure et simple de ce dispositif avait déjà été évoquée en 2003 et elle avait été finalement écartée eu égard au caractère extrêmement sensible de ce dossier.

Cependant, lors de la réunion de concertation du 24 avril 2008, la direction des ressources humaines a confirmé aux organisations syndicales que, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et dans celui de la réforme des retraites, cette question était de nouveau à l'ordre du jour.

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des affaires étrangères et européennes
37, quai d'Orsay

Cqué : SG, DGA, DAF, DRH, RH1



Aussi le syndicat CFDT-MAE - qui est bien entendu opposé à la suppression pure et simple des bonifications de dépaysement - estime-t-il nécessaire d'appeler dès à présent votre attention sur ce dossier.

Nous tenons à souligner que cette suppression serait particulièrement injuste si elle devait priver aujourd'hui les agents qui ont déjà servi dans des postes difficiles de la contrepartie, en termes de durée de services, à laquelle l'Etat s'était engagé.

Dans ce contexte, le syndicat CFDT-MAE vous serait reconnaissant de bien vouloir l'associer dès que possible aux négociations qui interviendraient sur ce dossier et compte sur votre engagement énergique pour défendre les agents qui sont affectés dans des postes difficiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mon plus profond respect.

Pour le conseil syndical CFDT-MAE,
le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Duboc', written over a horizontal line.

Thierry Duboc